Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-200083392-20260209-S01-CC-26-2026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/02/2026
Mise en ligne : 18/02/2026

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°26/2026
SÉANCE N° 01 DU 09 FÉVRIER 2026

CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'ENFOUISSEMENT DE RÉSEAUX AVEC TERRITOIRE ÉNERGIE MAYENNE

À la date mentionnée ci-dessus, le conseil communautaire, légalement convoqué le 03 février 2026, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault, Président.

Étaient présents
Sébastien Destais (à partir de 18 h 14), Christian Lefort (à partir de 18 h 11 et jusqu'à 19 h 46), Anthony Roullier, Gwenaël Poisson, Fabienne Le Ridou, Jean-Marc Coignard (à partir de 18 h 13), Damien Richard (jusqu'à 20 h 04), Loïc Broussey, Patrick Péniguel, Jocelyne Richard, Jean-Bernard Morel, Jérôme Allaire, Jean-Louis Deulofeu (jusqu'à 20 h 04), Isabelle Fougeray (à partir de 18 h 31), Nicolas Deulofeu, Hervé Lhotellier, Florian Bercault, Isabelle Eymon, Bruno Bertier, Marie Boisgontier, Patrice Morin, Antoine Caplan (à partir de 18 h 14), Camille Petron, Éric Paris, Béatrice Ferron, Geoffrey Begon, Caroline Garnier, Bruno Fléchard, Nadège Davoust, Georges Poirier, Céline Loiseau, Guillaume Agostino (à partir de 18 h 30), Marjorie François, Georges Hoyaux, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Henri Renié (à partir de 18 h 30), Samia Soultani, Marie-Cécile Clavreul (à partir de 18 h 22), Vincent D'Agostino (à partir de 18 h 14), Chantal Grandière, François Berrou, Nicole Bouillon, Jean-Pierre Thiot (jusqu'à 19 h 42), Anne-Marie Janvier (jusqu'à 19 h 42), Bernard Bourgeais, Sylvie Vielle, Christine Dubois (à partir de 18 h 15), Julien Brocail, Gérard Travers (à partir de 18 h 13), Vincent Paillard, Mickaël Marquet (à partir de 18 h 18), Éric Morand, David Cardoso, Fabien Robin, Yannick Borde, Pierre Besançon, Christelle Alexandre, Louis Michel, Marcel Blanchet, Olivier Barré (jusqu'à 20 h 04), Dominique Gallacier (à partir de 18 h 16) et Michel Rocherullé.

Étaient absents ou excusés
Annette Chesnel, Paul Le Gal-Huaumé, Corinne Segretain.

Étaient représentés
Christian Lefort a donné pouvoir à Gwenaël Poisson (à partir de 19 h 46), Isabelle Fougeray a donné pouvoir à Eric Paris (jusqu'à 18 h 31), Lucie Chauvelier a donné pouvoir à Céline Loiseau, Ludivine Leduc a donné pouvoir à Marie-Laure Le Mée Clavreul, Kamel Ogbi a donné pouvoir à Guillaume Agostino, Christine Droguet a donné pouvoir à Bruno Bertier, Sébastien Buron a donné pouvoir à Camille Petron, Noémie Coquereau a donné pouvoir à Isabelle Eymon, James Charbonnier a donné pouvoir à Vincent D'Agostino, Pierrick Guesné a donné pouvoir à Chantal Grandière, Guy Toquet a donné pouvoir à Sylvie Vielle, Michel Paillard a donné pouvoir à Bernard Bourgeais.

Sylvie Vielle et Jérôme Allaire ont été désignés secrétaires de séance.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne : le 11 février 2026

N° 026/2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 09 FÉVRIER 2026

CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'ENFOUISSEMENT DE RÉSEAUX AVEC TERRITOIRE ÉNERGIE MAYENNE

Rapporteur : Christine Dubois

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L5211-1,

Considérant que les travaux d'effacements de réseaux sur le territoire de la ville de Laval et de Laval Agglomération sont délégués et réalisés par le TEM53,

Que ces travaux doivent être planifiés sur six ans,

Qu'il est nécessaire, pour ce faire, d'établir une convention avec la ville de Laval afin que les modalités techniques, financières et administratives de mise en œuvre de ces opérations soient définies et que la participation financière de Laval Agglomération soit sécurisée dans le respect d'une enveloppe annuelle,

Après avis de la commission aménagement, habitat, politique de la ville,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er
Les termes de la convention entre Laval Agglomération et la ville de Laval, définissant les modalités techniques, financières et administratives de mise en œuvre des opérations d'effacement de réseaux sur le territoire de Laval portées par Laval Agglomération et leur remboursement par Laval Agglomération, sont approuvés.

Article 2
Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3
Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, deux conseillers communautaires s'étant abstenus (Jérôme Allaire et Jean-Marc Coignard). Julien Brocail et Fabien Robin, en leur qualité de représentants à la Commission Consultative Paritaire de l'Énergie (CCPE) de Territoire d'Énergie Mayenne, Guillaume Agostino, Isabelle Fougeray, Louis Michel et Isabelle Eymon, en leur qualité de représentants au comité syndical Territoire d'Énergie Mayenne, n'ont pas pris part au vote.

Le Président,

Signé : Florian Bercault